

Chapitre 1

Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

Contenu

Introduction.....	3
Remerciements.....	11

Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

Introduction

1.1 Voici la mission de mon Bureau, telle que présentée dans notre plan stratégique 2014-2020 :

Fournir de l'information objective et fiable, en temps opportun, à l'Assemblée législative au sujet du rendement du gouvernement quant à sa prestation de programmes et de services aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

1.2 Dans le présent volume de notre rapport de 2018, nous avons inclus les chapitres suivants :

- Gouvernance de Travail sécuritaire NB;
- Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes;
- Préoccupations de la vérificatrice générale – La décroissance économique du Nouveau-Brunswick se poursuit;
- Bureau du vérificateur général – L'indépendance du VG est affaiblie en raison du manque de ressources.

Gouvernance de Travail sécuritaire NB

1.3 Le chapitre 2 du présent volume présente nos constatations relatives aux pratiques de surveillance et de gouvernance de Travail sécuritaire NB. Nous avons relevé plusieurs faiblesses à l'égard de la surveillance qu'exerce le gouvernement sur Travail sécuritaire NB. Nous avons également constaté des écarts dans les pratiques de gouvernance d'entreprise qu'a adoptées le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB.

1.4 En 2016, l'actif total de Travail sécuritaire NB était évalué à 1,6 milliard de dollars. Ses dépenses d'exploitation de 429 millions de dollars par rapport à

des revenus de 318 millions ont donné lieu à un déficit de 111 millions. Les employeurs du Nouveau-Brunswick financent ces activités pour appuyer la prévention des blessures et faire en sorte que leurs travailleurs reçoivent des prestations et indemnités adéquates lorsque des accidents surviennent.

1.5 Travail sécuritaire NB a des répercussions sociales et financières sur les employeurs et les travailleurs du Nouveau-Brunswick. Nous avons choisi d'examiner les pratiques en matière de surveillance et de gouvernance exercées sur les activités de Travail sécuritaire NB, car elles touchent les compensations pour les travailleurs, les coûts pour les employeurs et la durabilité du régime d'indemnisation des accidents au travail. Je vais déposer plus tard cette année un deuxième rapport portant sur l'examen du cadre de gestion des réclamations de Travail sécuritaire NB.

La bonne gouvernance d'une société de la Couronne doit établir un équilibre entre la reddition de comptes au gouvernement et le besoin d'indépendance opérationnelle de l'organisme

1.6 Dans le cadre de notre audit de Travail sécuritaire NB, nous avons constaté que les pratiques de surveillance du gouvernement et du conseil d'administration ont miné l'indépendance de Travail sécuritaire NB et eu des répercussions sur l'efficacité du conseil. Dans ses efforts pour imposer à Travail sécuritaire NB une meilleure reddition de comptes, le gouvernement a pris des mesures qui ont nui à l'indépendance de la société et entravé ses activités. Ces mesures comprenaient :

- des retards dans la nomination du poste de président et de vice-président du conseil;
- la nomination d'une présidence du conseil à temps plein non indépendante qui avait un conflit d'intérêts apparent.

Les retards du gouvernement dans les nominations de la présidence et de la vice-présidence ont entravé les activités du conseil

1.7 Nous avons remarqué que les retards du gouvernement dans la nomination du poste de président et de vice-président à la fin de 2014 ont fait en sorte que le conseil était incapable de fonctionner efficacement. Comme le conseil exigeait la présence d'un président ou d'un vice-président pour établir un quorum aux fins de la prise de décision, ces retards dans les nominations ont entravé temporairement la capacité du conseil à prendre des décisions pendant une période de presque quatre mois.

1.8 On s'attend à ce que le gouvernement agisse dans les délais prévus lorsqu'il prend des décisions qui touchent de manière importante les activités d'une société de la Couronne. Le gouvernement a la responsabilité de créer un environnement dans lequel la société et le ministère responsable coopèrent, dans le cadre de leurs rôles respectifs, pour atteindre les résultats souhaités pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

La nomination d'une présidence du conseil à temps plein a entraîné un conflit d'intérêts apparent et touché l'indépendance de Travail sécuritaire NB

1.9 Les conseils des organismes de la Couronne sont censés fonctionner en toute indépendance du gouvernement pour, entre autres, minimiser l'ingérence politique et permettre au conseil de mener ses activités selon les besoins pour atteindre les résultats nécessaires en vue de réaliser leur mandat prévu par la loi.

1.10 Nous estimons que la nomination d'un haut fonctionnaire d'un ministère responsable au poste de président du conseil à temps plein représente non seulement un conflit d'intérêts apparent, mais enfreint aussi cette relation d'indépendance. Les administrateurs de sociétés de la Couronne ont l'obligation fiduciaire d'agir dans l'intérêt fondamental de la société. Ils doivent également donner l'impression de représenter les intérêts de la société.

1.11 Dans le cadre de son rôle de surveillance, on s'attend à ce que le gouvernement aide les membres d'un conseil d'administration à s'acquitter de leur obligation fiduciaire, en s'abstenant de tout acte qui exerce une influence indue sur les activités du conseil, effectivement ou en apparence. Afin de renforcer sa surveillance des sociétés de la Couronne, le gouvernement doit énoncer clairement ses exigences en matière de surveillance et de rapports dans les lettres de mandat annuelles, puis les appliquer.

Les conseils d'administration des sociétés de la Couronne doivent adopter les meilleures pratiques en matière de gouvernance

1.12 Bien que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB ait adopté certaines des meilleures pratiques en matière de gouvernance, notre rapport a recensé plusieurs possibilités pour le conseil d'améliorer son efficacité en mettant en œuvre plus de meilleures pratiques de gouvernance. Nous croyons qu'un conseil efficace constitue un facteur déterminant dans le succès des sociétés de la Couronne du Nouveau-Brunswick. J'encourage les conseils d'administration de toutes les sociétés de la Couronne de notre province à repérer et à

mettre en œuvre de manière continue les meilleures pratiques en matière de gouvernance qui sont pertinentes à leur situation.

Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes

1.13 Le chapitre 3 fait état de nos constatations concernant les services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes. Les problèmes de santé mentale et de dépendances sont plus courants dans les établissements correctionnels que dans l'ensemble de la population. Il est urgent que toutes les entités pertinentes consolident leurs efforts pour concevoir et mettre en œuvre une approche intégrée de prestation de ces services essentiels aux détenus sous responsabilité provinciale.

Manque inacceptable de services de traitement des dépendances et de santé mentale aux détenus dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes

1.14 Dans le cadre de notre audit des services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes, nous avons constaté que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique n'offrent pas de services de traitement des dépendances et de santé mentale aux détenus dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes de manière à améliorer les résultats en matière de santé et à contribuer à rendre les collectivités plus sécuritaires.

1.15 Les services fournis sont très limités. Ils sont réactifs et axés seulement sur la stabilisation et le soulagement des symptômes liés à certains problèmes de dépendance et de santé mentale. Nous croyons que cela est important pour tous les gens du Nouveau-Brunswick car les détenus sont mis en liberté dans la collectivité sans recevoir de traitement adéquat, dans un état souvent pire qu'au moment de leur admission.

Les besoins des détenus en matière de traitement des dépendances et de santé mentale ont « passé entre les mailles du filet »

1.16 Nous avons remarqué que les lois et les règlements du Nouveau-Brunswick ne précisent pas l'entité qui est finalement responsable de la prestation de services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes. Nos entrevues ont révélé de la confusion et de l'incompréhension chez les entités concernées à l'égard de leurs rôles et responsabilités respectifs.

1.17 Voilà un bel exemple d'un segment vulnérable de notre société dont les besoins ont passé entre les mailles

du filet des services gouvernementaux. La responsabilité d'offrir des services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes doit être clairement énoncée dans la législation. C'est à ce moment-là seulement qu'une bonne reddition de comptes peut être établie pour la prestation de ces services dans le but de réinsérer les détenus dans la collectivité.

Le Nouveau-Brunswick fait partie des moins efficaces sur le plan des traitements offerts aux détenus

1.18 Une récente analyse effectuée par le ministère de la Santé a révélé que le Nouveau-Brunswick fait partie des provinces et territoires les moins efficaces du Canada sur le plan des traitements des dépendances et de santé mentale offerts aux détenus de la province.

1.19 Les six provinces qui ont répondu à l'enquête ont mentionné l'existence de services de traitement des dépendances et de santé mentale destinés à leurs résidents incarcérés. Par exemple, des traitements étaient assurés par un personnel expressément affecté aux dépendances et à la santé mentale dans les établissements correctionnels d'autres provinces. Nous avons constaté que de tels services ne sont pas offerts au Nouveau-Brunswick.

Il faut un leadership fort pour éliminer le cloisonnement et promouvoir la collaboration

1.20 Je suis profondément préoccupée de voir que les entités gouvernementales continuent de fonctionner en cloisonnement à l'égard de questions qui exigent une collaboration et un échange de renseignements, comme ce cas-ci. De ce fait, le Nouveau-Brunswick rate de bonnes occasions d'améliorer le bien-être mental des détenus adultes. Il faut une structure de gouvernance et de responsabilisation pluriministérielle, dotée d'un fort leadership et d'attentes claires, pour réaliser des progrès appréciables dans ce domaine.

Préoccupations de la VG – La décroissance économique du Nouveau-Brunswick se poursuit

Les problèmes financiers sont laissés aux générations futures

Le Nouveau-Brunswick a atteint un seuil financier critique

Approbation législative pour des dépenses obtenue après le dépassement de budget

Un processus approprié doit être suivi pour dépenser les fonds publics

1.21 Dans le chapitre 4 de ce volume, je présente un certain nombre de préoccupations au sujet de la situation financière de la province.

1.22 Au cours des dix derniers exercices, la dette nette du Nouveau-Brunswick s'est accrue de près de 7 milliards de dollars. La population du Nouveau-Brunswick n'a pas vu un excédent annuel de la province depuis 2008. Les gouvernements successifs ont constamment dépensé plus de fonds que ce qu'ils ont perçu, laissant ainsi aux générations futures la tâche de résoudre les problèmes financiers complexes. Comme je l'ai signalé dans mes rapports antérieurs, la situation financière de la province n'est pas viable.

1.23 Les agences de notation ont également constaté la situation financière décroissante du Nouveau-Brunswick et leurs commentaires sont préoccupants. À mon avis, nous avons atteint un seuil critique dans l'évolution financière du Nouveau-Brunswick. Des mesures s'imposent pour corriger ce problème étant donné les défis économiques et démographiques du Nouveau-Brunswick.

1.24 Un autre sujet de préoccupation est une tendance au fil des gouvernements de dépasser leurs budgets avant d'obtenir l'approbation législative. Au cours de cinq des dix derniers exercices, les gouvernements ont dépassé leurs budgets avant d'en obtenir l'approbation. Dans certains exercices, le gouvernement a obtenu l'approbation législative plus d'un an plus tard.

1.25 À mon avis, cette pratique n'est pas acceptable étant donné les intentions initiales et l'esprit de la *Loi sur l'administration financière*. Un processus approprié doit être suivi pour dépenser les fonds publics et il faut que le gouvernement obtienne à l'avance l'approbation de dépenser de l'Assemblée législative. Le chapitre 4 contient des recommandations pour corriger cette situation.

Le gouvernement ne gère pas efficacement tous ses accords de PPP à long terme

1.26 Nous faisons aussi rapport dans le chapitre 4 de nos travaux portant sur l'examen des accords de partenariat public-privé à long terme. Sur une note positive, le gouvernement a pris des mesures pour économiser plus de 17 millions de dollars en refinançant certains accords. Cependant, le Cabinet a laissé expirer l'option d'achat de l'école secondaire Leo Hayes à Fredericton, car il y avait très peu de temps pour évaluer les options et prendre une décision pour cet élément important qui ne figurait pas dans le plan d'infrastructure d'immobilisations pluriannuel du gouvernement. Nous avons conclu que le gouvernement ne gère pas efficacement tous ses accords de PPP à long terme.

Le gouvernement a indiqué son intention de publier les états financiers audités de la province avant les élections

1.27 Le chapitre 4 mentionne l'intention du gouvernement de publier les états financiers audités de la province à la population du Nouveau-Brunswick avant les élections prévues en septembre 2018. Une telle information permet aux gens de juger dans quelle mesure le gouvernement a géré les ressources et les fonds publics. Mon Bureau, en collaboration avec le Bureau du contrôleur, mettra tout en œuvre pour s'assurer que cela sera fait.

L'indépendance de la vérificatrice générale est affaiblie en raison du manque de ressources

Le financement budgétaire est insuffisant pour bien exécuter le mandat du Bureau prescrit par la loi

Un aspect fondamental du système de gouvernement Westminster est contourné

Les décisions de financement pour mon Bureau sont effectivement prises par le gouvernement que nous surveillons

Les gens du Nouveau-Brunswick devraient être préoccupés, car aucune autre entité n'a le pouvoir de la vérificatrice générale

1.28 Le rôle du vérificateur général remonte à la Confédération. Au Nouveau-Brunswick, grâce à une série de modifications législatives apportées à la *Loi sur l'administration financière* et à la *Loi sur le vérificateur général*, l'indépendance et l'autorité du vérificateur général sont bien définies. Cependant, comme il est expliqué dans le chapitre 5 du présent volume, je suis actuellement empêchée de m'acquitter du mandat du Bureau. Le sous-financement chronique de mon Bureau a atteint un seuil critique étant donné les récentes expansions du gouvernement.

1.29 Le problème réside dans le fait de ne pas avoir suffisamment de financement pour bien exécuter le mandat du Bureau prescrit par la loi. À mon avis, mon indépendance est affaiblie en raison de mes restrictions budgétaires. Je n'ai pas une entière discrétion pour accomplir les travaux de mon Bureau. Par conséquent, je ne suis pas en mesure de tenir convenablement le gouvernement responsable et je suis très préoccupée que le public l'ignore peut-être.

1.30 Si le gouvernement choisit de restreindre les budgets et les programmes des ministères au sein de l'organe exécutif du gouvernement, c'est sa prérogative. Cependant, il arrive un moment où, en le faisant à un bureau législatif, cela contourne un aspect fondamental du système de gouvernement Westminster.

1.31 Les gens du Nouveau-Brunswick doivent être conscients que même s'il y a peut-être une attente du public que nous nous acquitions de notre rôle, nous n'avons pas une étendue des travaux d'audit suffisante. Même si un comité législatif formé de représentants de tous les partis approuve mon budget, les membres du gouvernement détiennent la majorité des voix. Effectivement, le « chien de garde » qui surveille est soumis aux décisions de financement qui sont prises par le gouvernement que nous surveillons.

1.32 Les gens du Nouveau-Brunswick devraient être préoccupés, car si mon bureau n'est pas financé pour tenir le gouvernement responsable, il n'y a pratiquement aucune autre entité (hors du système judiciaire) qui a le même pouvoir de contraindre le gouvernement à présenter des éléments probants et des explications. Les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin de savoir que le

processus qui est censé protéger leurs intérêts et tenir le gouvernement responsable ne fonctionne pas.

***Le processus de
financement a besoin
d'un véritable
changement***

1.33 Il faut un véritable changement dans ce système de financement qui ne fonctionne pas et je m'en voudrais de ne pas informer le public et l'Assemblée législative sur la manière dont le mandat de mon Bureau est effectivement réduit à un moment où je croie que le public a besoin le plus de mon bureau.

Remerciements

1.34 Je tiens à remercier tous les membres du personnel de mon bureau pour leur travail acharné et leur dévouement. Les chapitres individuels de ce rapport reflètent leur niveau d'engagement, de professionnalisme et de diligence. Je tiens à leur exprimer ma reconnaissance pour leur apport et leur dévouement soutenu à la réalisation du mandat du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick.

La vérificatrice générale,



Kim MacPherson, FCPA, CA, IAS.A